

LA FILIÈRE CANNE-SUCRE, au cœur des enjeux de souveraineté alimentaire et énergétique de La Réunion.

Les notions de souveraineté énergétique et alimentaire sont au cœur des préoccupations actuelles et constituent des enjeux stratégiques pour le territoire insulaire et isolé qu'est La Réunion, en particulier dans un contexte mondial incertain. L'Etat et les collectivités, conscients de ces enjeux, ont mis en place des plans d'actions.

Sur le plan alimentaire, le plan AGRIPéi 2030 porté par le Conseil départemental et le projet issu du Comité de Transformation de l'Agriculture réunionnaise conduit sous l'égide de l'Etat en 2020 et 2021, ont tous deux fixé des objectifs à l'agriculture réunionnaise visant à **atteindre une plus grande souveraineté alimentaire et à tendre vers l'autonomie pour les produits adaptés à nos conditions de culture et à notre environnement tropical**.

Sur le plan énergétique, le décret du 20 avril 2022 sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de La Réunion prévoit de porter la part des énergies renouvelables à 47% de la consommation totale en 2028 (contre 19% en 2022) et **vise une production électrique issue à 100 % de sources d'énergies renouvelables**. Cet objectif pourra être atteint en s'appuyant notamment sur toutes les biomasses produites localement, en particulier la bagasse, qui constitue la plus importante biomasse de La Réunion.

La filière Canne-Sucré, socle du système agricole réunionnais et de sa diversification, joue un rôle déterminant pour répondre à ces objectifs de souveraineté alimentaire et énergétique.



LA CANNE À SUCRE, PIVOT DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DE LA RÉUNION.

La canne à sucre occupe une place prépondérante dans l'agriculture réunionnaise. Principale culture de La Réunion, elle fait vivre plus de 2500 exploitations agricoles (soit plus de 40% des exploitations réunionnaises) et est cultivée sur 55% de la Surface Agricole Utile (SAU) de l'île. Ancrée sur son territoire depuis plus de 200 ans, ayant su se développer à travers l'histoire, la filière canne-sucré revêt aujourd'hui un rôle majeur dans l'équilibre et la résilience du système agricole réunionnais dans son ensemble et des exploitations, grâce notamment à deux atouts principaux.

- **Seule grande culture semi-pérenne, adaptée au climat et relief de l'île, la canne à sucre agit de façon positive sur l'environnement et le maintien du potentiel des terres agricoles.**

Tout d'abord, la canne à sucre réduit les risques pour l'exploitant agricole. Elle résiste mieux que toute autre culture aux aléas climatiques évitant ainsi la mise en péril de l'exploitation lors des événements climatiques d'ampleur. On estime à un maximum de 20% les pertes de cannes à sucre lors des phénomènes climatiques les plus graves comme les cyclones.

Grâce à son puissant et très profond système racinaire (autant de matière en dessous qu'au-dessus du sol), à son action de couverture des sols, et à sa gestion "en damier", la culture de la canne à sucre favorise la lutte contre l'érosion. Ce système racinaire, renouvelé tous les ans, permet également à la plante d'optimiser tous les intrants et de favoriser l'infiltration de l'eau.

De plus, la canne à sucre est une plante de type C4, ce qui lui confère une plus grande aptitude à produire de la biomasse et absorber le gaz carbonique lors de sa photosynthèse.

La culture cannière contribue ainsi à la protection des sols et à la réduction des risques naturels.

- **Sur le plan économique, la filière canne-sucré a la particularité d'offrir une double-garantie aux planteurs, sécurisant leur modèle d'exploitation.**

Il s'agit de la garantie d'écoulement de la totalité de leur production et de la garantie de prix à la tonne sur toute la durée de la Convention canne 2022-2027.

Ces deux atouts apportent à un grand nombre d'exploitations réunionnaises une sécurité de revenu, qu'aucune autre culture n'est en mesure de réaliser. Les planteurs peuvent alors s'engager dans une démarche de diversification pour compléter leurs activités et développer certaines cultures fragiles ainsi qu'une diversité de produits locaux, avec un risque maîtrisé. Un nombre important d'exploitants cannières s'est ainsi engagé dans la diversification agricole, consacrant en moyenne 10% de leurs parcelles à d'autres cultures (élevage, maraîchage ou encore arboriculture).

Cette diversification agricole mise en œuvre dans les exploitations cannières, participe à répondre aux besoins agricoles locaux et constitue une voie essentielle pour tendre vers une plus grande autonomie alimentaire en produits frais à La Réunion.

Le modèle agricole réunionnais qui en résulte est particulièrement bien équilibré :

La filière Canne-Sucré représente environ un tiers de la valeur totale de la production agricole, les filières végétales environ un tiers et les filières animales le tiers restant.

Parce qu'elle repose sur un modèle agricole familial et robuste, mais aussi grâce à sa capacité à fonctionner en grande interdépendance avec les autres filières, **la filière Canne-Sucré est au cœur du système agricole réunionnais qui assure aujourd'hui plus de 70% d'autosuffisance sur les produits agricoles frais**, plus que dans tout autre territoire ultramarin.

LA FILIÈRE CANNE-SUCRE : 1^{ER} CONTRIBUTEUR À L'APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE ET À L'OBJECTIF 100% ÉLECTRIQUE RENOUVELABLE.

Consciente des enjeux liés au changement climatique, l'industrie sucrière de La Réunion a compris très tôt qu'il était essentiel d'investir dans la Recherche et le Développement pour générer de nouvelles sources d'énergies renouvelables, grâce à la bagasse et la mélasse produites lors du process sucrier.

La Réunion, pionnière mondiale de la production d'énergie à partir de la canne à sucre.

C'est à La Réunion qu'a été créée au début des années 80 la première centrale thermique produisant de l'électricité avec de la bagasse, la partie fibreuse de la canne à sucre obtenue dans le process sucrier après extraction du jus sucré.

C'est également à La Réunion qu'a été mise en place en 1992 la première unité de cogénération, permettant à partir de la combustion de la bagasse de produire deux sources d'énergie pendant la campagne sucrière : la vapeur d'eau assurant l'autosuffisance de la sucrerie, et l'électricité destinée à alimenter les usines et le réseau public réunionnais.



De plus, grâce à son savoir-faire, le centre de recherche eRcane, spécialisé en sélection et création variétale, a créé au cours des dix dernières années un ensemble de variétés de canne à sucre plus riches en sucre et en fibre qui permettent donc de produire à l'hectare plus de sucre et plus d'énergie.

LA FILIÈRE CANNE-SUCRE S'INSCRIT EN COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES AUTRES FILIÈRES AGRICOLES LOCALES, QU'IL S'AGISSE DES FILIÈRES ANIMALES OU DES AUTRES CULTURES VÉGÉTALES.

La filière Canne-Sucre et les filières animales sont complémentaires en termes d'occupation de l'espace. La première est implantée sur les côtes et sur les pentes à mi-hauteur jusqu'à 800/1000 mètres d'altitude, pour l'élevage, les prairies occupent les hauts de l'île et les cirques. La filière Canne-Sucre approvisionne les filières animales, en alimentation pour le bétail, ainsi qu'en fourrage et litières de qualité, couvrant environ le tiers de leurs besoins. Les champs de canne à sucre constituent de surcroît des surfaces indispensables au développement de l'élevage puisqu'ils permettent l'épandage de ses effluents.

La poursuite du développement des filières animales est donc structurellement liée au maintien et au développement des surfaces cannières.

Quant aux autres filières végétales, celles-ci bénéficient des produits et des co-produits, obtenus à différentes étapes du process sucrier : paille de canne utilisée comme protection du sol en maraîchage et en arboriculture, écumes de sucreries et cendres de bagasse entrant dans la composition d'amendements ou de composts...

Aujourd'hui, la bagasse constitue la première source d'énergie renouvelable de La Réunion.

À La Réunion, le traitement d'une tonne de canne à sucre produit en moyenne 320kg de bagasse.

En moyenne sur les 10 dernières années, la bagasse représente l'ordre de 230 GWh d'électricité produite par an (soit entre 7 et 8 % de la production totale d'électricité de La Réunion) et plus de 50% de la part de l'électricité renouvelable produite dans l'île.

Une nouvelle étape réalisée en 2019 : la production d'électricité à partir de la mélasse.

La mélasse produite par les sucreries réunionnaises est prioritairement destinée à la production d'alimentation pour le bétail et de rhum traditionnel.

Depuis 2019, la mélasse résiduelle est utilisée pour fabriquer de l'éthanol combustible qui sert à alimenter la turbine à combustion (TAC) mise en service dans le sud de l'île, à Saint-Pierre, afin d'approvisionner le réseau EDF en électricité au moment des pics de consommation électrique.

Elle permet la production annuelle de 10 000 MWh d'électricité à partir de 5 000 m³ d'éthanol carburant, ce qui limite les importations de combustibles sur le territoire.

Les objectifs de La Réunion en matière de transition énergétique ne pourront être atteints qu'avec la filière Canne-Sucre, premier contributeur d'énergie renouvelable de l'île. C'est pourquoi, l'énergie produite étant liée au tonnage de canne à sucre réalisé, il apparaît essentiel de relancer la production de canne à sucre.

UNE CULTURE ESSENTIELLE POUR RELEVER LES DÉFIS DE DEMAIN

L'Agriculture réunionnaise est aujourd'hui confrontée à de nombreux défis mettant en péril les productions et pouvant remettre en cause l'ambition de renforcement de l'autonomie alimentaire : augmentation du prix des intrants, interdiction de certaines substances actives et perte des homologations de produits phytopharmaceutiques pourtant indispensables aux itinéraires techniques tropicaux, conditions climatiques de plus en plus aléatoires, urbanisation et démographie croissantes de l'île et déficit d'attractivité sur certains métiers agricoles.

La canne à sucre constitue un des atouts de l'île. Le Comité de transformation agricole de La Réunion rappelle en effet dans ses dernières conclusions que **le modèle actuel, où la canne à sucre fait office de culture pivot de l'ensemble du système agricole, représente le scénario le mieux équilibré et le plus viable pour l'agriculture réunionnaise sur le moyen et long terme**. C'est cet équilibre qu'il convient de maintenir et de renforcer pour atteindre les objectifs de souveraineté alimentaire et énergétique de La Réunion.

La filière Canne-Sucre, au même titre que toute l'agriculture réunionnaise, doit certes se préparer à relever de nombreux défis dans les années à venir, mais elle porte en elle des atouts essentiels pour répondre aux enjeux de souveraineté à venir.